



BULLETIN OFFICIEL DES ACTES de Voies navigables de France



Année 2016 N°17
17 mai 2016

- Décision du 2 mai 2016 portant organisation de la direction territoriale du Sud-Ouest
à compter du 1^{er} mai 2016

P 2

Le bulletin officiel de Voies navigables de France comporte les textes émis par l'établissement public et intéressant les usagers de la voie d'eau.

*Il est possible de l'obtenir à titre gratuit et sur simple demande, soit au numéro, soit en s'abonnant.
Toute demande doit être adressée à la division Gouvernance et Sécurité Défense du siège de l'établissement,
175, rue Ludovic Boutleux- CS. 30820 - 62408 BETHUNE Cedex*

**Décision
DG/DRHM/DSDG/**

Le Directeur général de Voies navigables de France,

Vu la loi n°2012-77 du 24 janvier 2012 relative à Voies navigables de France,
Vu le décret n°2014-1213 du 21 octobre 2014 relatif aux comités techniques, aux délégués du personnel et à la représentation syndicale au sein de Voies navigables de France,
Vu l'avis des CTUP des 18/12/2015 et 21/03/2016

DECIDE

Article 1 : A compter du 1^{er} mai 2016, l'organisation du siège de la direction territoriale Sud-Ouest est constituée :

- d'un secrétariat général, composé de :
 - ✓ chargé(e) de mission immobilier
 - ✓ bureau logistique informatique
 - ✓ assistant de prévention du siège
 - ✓ chargé(e) mission commande publique politique d'achats
 - ✓ bureau comptabilité finance
 - ✓ bureau ressources humaines, formation
- d'un arrondissement patrimoine environnement, composé de :
 - ✓ bureau opérationnel projet plantations
 - ✓ bureau environnement paysages
 - ✓ chargé(e) de mission patrimoine
 - ✓ chargé(e) de mission information géographique
 - ✓ pôle support
- d'un service relations institutionnelles communication archives, composé de :
 - ✓ bureau communication
 - ✓ chargé(e) de mission archives et projets culturels
- d'un poste de conseiller de prévention rattaché au directeur et directeur adjoint

Article 2 : La mission politiques environnementales et patrimoniales et l'unité communication archives et documentation sont supprimées.

Article 3 : Les autres services et unités du siège de la direction territoriale Sud-Ouest ne sont pas modifiés.

Article 4 : La présente décision sera publiée au bulletin officiel de Voies navigables de France.

Fait à Béthune, le 2 mai 2016

Marc Papinutti

Signé

175 rue Ludovic Boutleux- CS 30820- 62408 Béthune
T. +33 (0)3 21 63 24 24 F. +33 (0)3 21 63 24 42 www.vnf.fr